

RAPPORT N° 99/6-51
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAINS A LA SODIAC

(Ilot du Marché / Sainte-Clotilde)

Par Traité de Concession en date du 9 septembre 1994, la SODIAC a été mandatée par la Ville pour restructurer le Centre de Sainte-Clotilde. Cette opération a pour objectif de mettre en valeur et d'aménager un ensemble de terrains communaux situés sur des sites stratégiques du secteur.

Le programme d'intervention prévoyait l'aménagement de trois îlots.

Deux sont achevés :

- secteur de la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde entre le CD 49 et la Rue Tesson ;
- angle des Avenues de Lattre de Tassigny et Desbassyns.

Sur ces deux îlots, la SODIAC a réalisé des logements, des commerces et un square.

Le troisième (Ilot du Marché) reste à réaliser, situé angle des Avenues Desbassyns et Leconte de Lisle. Il constitue par conséquent la phase finale de l'opération. Ce terrain de 5 164 m² environ est composé de quatre parcelles cadastrées BE 301, 302, 303 et 304 (confer le document en annexe).

Pour mémoire, si la Ville maîtrise les trois dernières parcelles depuis de longues années, elle a dû pour des raisons techniques et d'opportunité diligenter une procédure d'expropriation pour acquérir la parcelle BE 301 (Ordonnance d'Expropriation rendue le 31 juillet 1996).

Aujourd'hui, afin de finaliser cette opération, la Ville souhaite céder à titre gratuit l'ensemble de ces parcelles évaluées à 7 932 000 F par les Services des Domaines.

Cette cession correspond donc à un apport foncier en nature réalisé au bénéfice d'une opération d'aménagement concédée, dont la contrepartie consistera en la réalisation par la SODIAC d'un ensemble immobilier composé de commerces, de parkings, de Logements Locatifs Sociaux et d'une place publique. Ce qui, en d'autres termes, se traduira par le développement d'un quartier permettant l'installation de nouveaux habitants, et activités commerciales et de services.

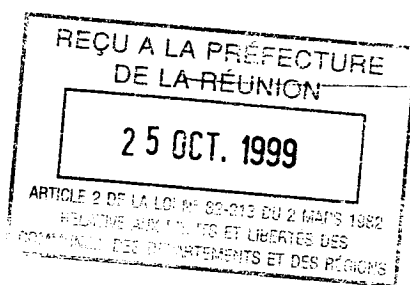
RAPPORT N° 99/6-51

De plus, il convient de noter que cette participation communale permettra d'équilibrer l'opération concédée puisqu'il appartiendra à la Ville de prendre en charge tout déficit éventuel.

Je vous demande donc de vous prononcer sur la cession à la SODIAC des parcelles mentionnées en annexe (évaluées à 7 932 000 F par les services des Domaines) correspondant à un apport en nature à l'opération d'aménagement du Centre de Sainte-Clotilde.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/6-51
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

CESSION DE TERRAINS A LA SODIAC

(lot du Marché / Sainte-Clotilde)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ZANEGUY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

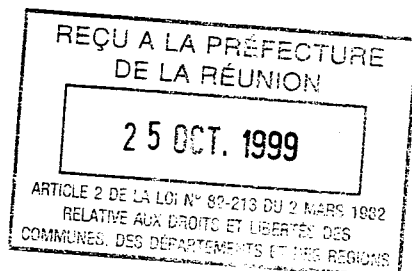
Approuve la cession à la SODIAC des parcelles mentionnées en annexe (évaluées par les services des Domaines à 7 932 000 F) correspondant à un apport en nature à l'opération d'aménagement du Centre de Sainte-Clotilde.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

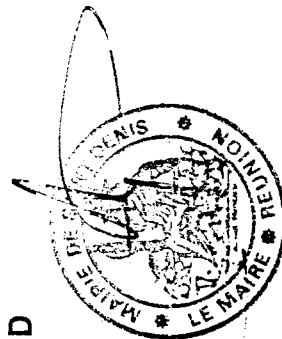
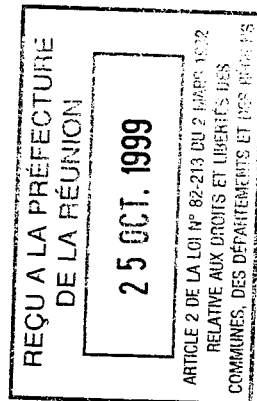


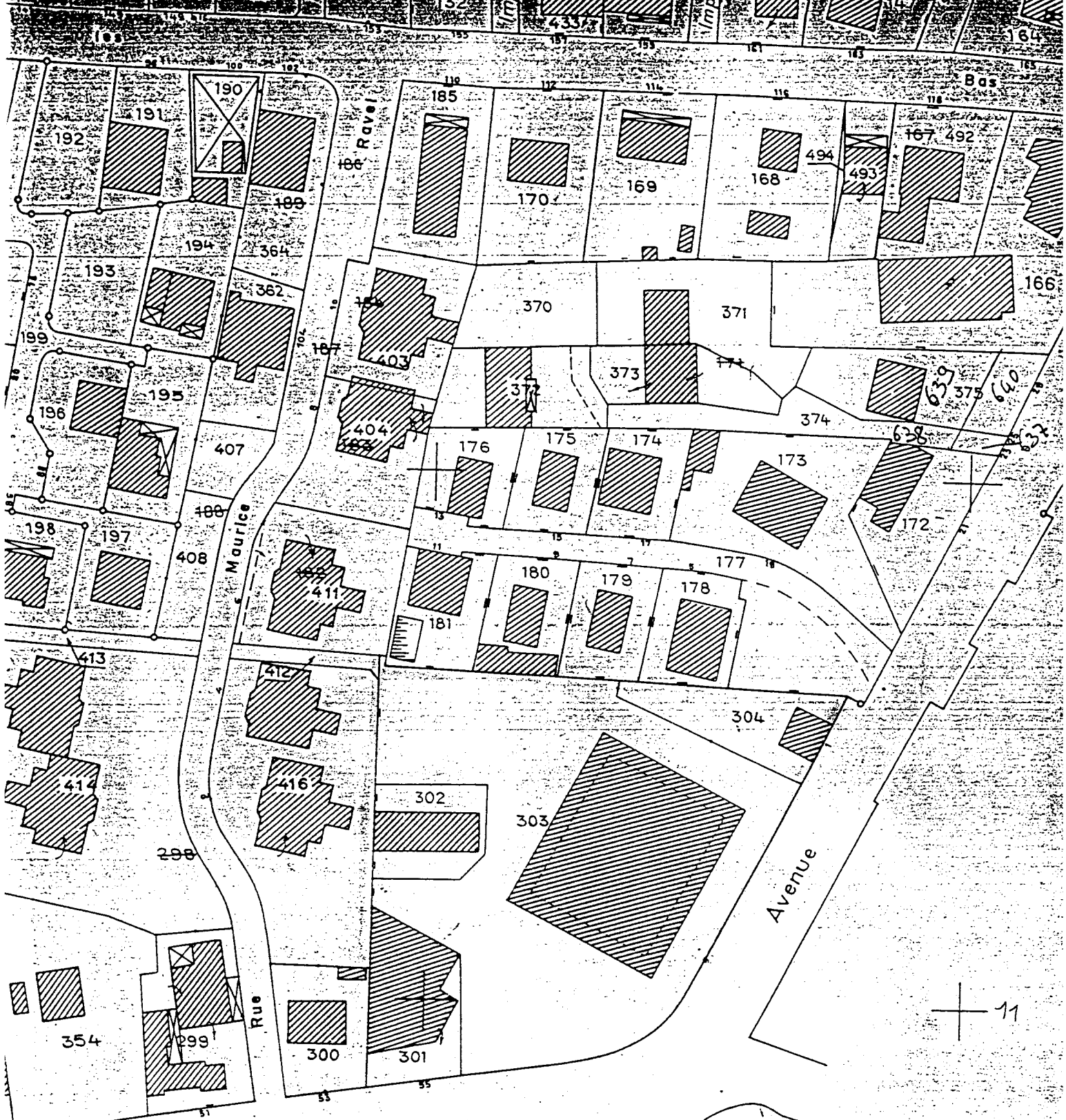
ANNEXE A LA DELIBERATION N° 99/6-51
CESSION DE TERRAINS A LA SODIAC

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	OBSERVATIONS	SITUATION	BENEFICIAIRE	MODALITE DE CESSIION	PRIX	BUT DE LA CESSIION
BE 301	488 m ²	Terrain bâti (ancien laboratoire) exproprié par Ordonnance du 31 juillet 1996	En façade sur les Avenues Leconte de Lisle et Desbassyns (Sainte-Clotilde)	SODIAC	En pleine propriété	Cession gratuite (la valeur vénale étant estimée à 7 932 000 F)	Réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des bureaux, commerces, logements et parkings
BE 302	362 m ²	Terrain bâti (construction en dur) acquis par acte des 23 et 24 mars 1964					
BE 303	3 897 m ²	Terrain bâti (construction en dur sous dalle / ancien Marché de Sainte-Clotilde) acquis par la Ville de Sainte-Clotilde par acte des 1er et 5 avril 1965, déclassé du domaine public par Délibération n° 97/4-25 du 27 juin 1997					
BE 304	417 m ²	Terrain bâti (construction vétuste / ancien salon de coiffure) acquis par acte du 23 septembre 1977					

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 octobre 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND





BE 301
302
303
304